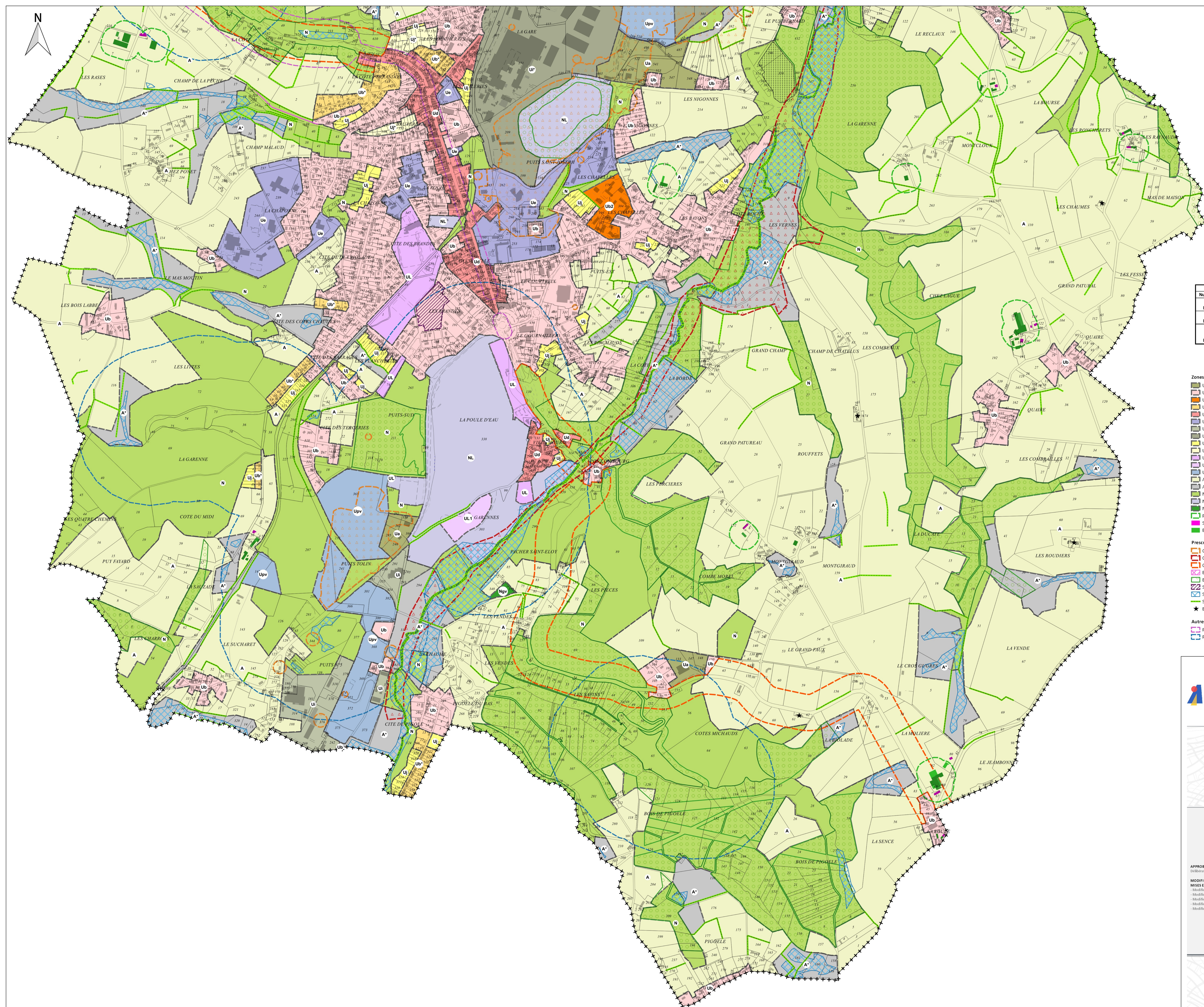
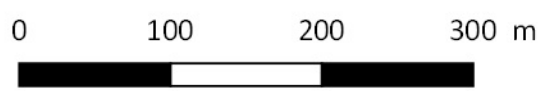




Liste des emplacements réservés					
Número	Parcelles concernées	Destination	Bénéficiaire	superficie	
ER 1	ZX01, ACS81	Elargissement de la voie communale n°1 (Rue Pasteur)	Commune	480 m²	
ER 2	AB164, ACS90	Aménagement du carrefour (Rue des Sagnes/rue de la Vernade)	Commune	151 m²	
ER 3	AI35	Aménagement du carrefour (Rue du Puits Saint Nicolas/Rue du Puits du Manoir)	Commune	17 m²	



Zones de PLU

- Ua - Zone artisanale
- Ub - Zone d'extension urbaine du centre ancien et zone urbaine des hameaux
- Ub2 - Secteur résidentiel d'habitat collectif
- Ub* - Cité minière
- Ud - Zone urbaine du centre ancien
- Ue - Secteur d'équipement public ou d'intérêt collectif
- Ui - Zone industrielle
- Ui* - Secteur de la zone industrielle comportant des règles particulières de hauteur
- Uj - Secteur de jardin maraîché
- Uj* - Secteur de jardin concerné par un corridor écologique
- UL - Secteur d'équipements sportifs, touristiques ou de loisirs
- UL1 - Camping
- Upv - Secteur de développement de parc photovoltaïque
- A - Zone agricole
- A* - Zone agricole concernée par un corridor écologique
- N - Zone naturelle et forestière
- NL - Zone naturelle accueillant des équipements légers sportifs, touristiques ou de loisirs
- Ngv - Zone naturelle destinée à l'accueil et l'habitat des gens du voyage
- P - Périmètre de réciprocité agricole
- Exp - Siège d'exploitation
- Bât - Bâtiment agricole

Prescriptions particulières

- Construction acceptée sous réserve, en raison de l'existence d'un risque minier (R.151-34 du CU)
- Construction acceptée sous réserve, en raison de l'existence d'un risque inondation (R.151-34 du CU)
- Constructions ou installations interdites le long des grands axes routiers (L.111-6 du CU)
- Emplacement réservé
- Espace Bois Classé (L.113-1 du CU)
- Secteur soumis à une OAP
- Sites et secteurs à protéger pour des motifs d'ordre écologique - zone humide (L.151-23 du CU)
- Sites et secteurs à protéger pour des motifs d'ordre écologique - linéaire boisé (L.151-23 du CU)
- Bâtiment pouvant changer de destination (L.151-11 du CU)

Autres prescriptions

- Périmètre de prescription d'isolement acoustique
- Protection des parties naturelles des rives des plans d'eau (L.122-12 du CU)



PLU
Plan Local d'Urbanisme

4-1-2
REGLEMENT
GRAPHIQUE
(SUD)

DOCUMENT EN VIGUEUR APRES LA
MODIFICATION N°1

APPROBATION DU PLU
Délibération du Conseil municipal du 15/11/2018
MISES EN COMPATIBILITE
- Modification simplifiée n°1 : 13/06/2019
- Modification simplifiée n°2 : 04/06/2021
- Modification simplifiée n°3 : 04/11/2022
- Modification simplifiée n°4 : 23/02/2025
- Modification n°1 :

CAMPUS Développement
Centre d'affaires MAB, entrée n°4
27, route du Centre
63800 COURNON-D'AUVERGNE
Tel: 04 44 05 27 08
Mail : urbanisme@campus63.fr

